Fiche technique

Connexion sur le site cartedepeche.fr

Etape 1 : Pour accéder au site cartedepeche.fr

- **Lancer mon navigateur internet du type Google Chrome etc.**
- **Saisir cartedepeche.fr dans la barre de recherche**
- **Appuyer sur la touche entrée afin d'accéder à la page d'accueil du site**

Etape 2 : Pour se connecter au compte dépositaire

- **Cliquer sur le bouton « S'identifier » sur la page d'accueil du site**
- **Rentrer l'identifiant et le mot de passe dans les champs prévus à cet effet**
- **Cliquer sur le bouton « Connexion » afin d'accéder à la page d'accueil du compte dépositaire**

Mon identifiant : .....

Mon mot de passe : .....

Fiche technique

Comprendre le fonctionnement du site cartedepeche.fr

Arrivé sur l'interface de l'accueil, trois possibilités s'offrent à vous :

- **Nouvelle commande**
- **Panier**
- **Historique**

Fiche technique

Onglet : Nouvelle commande

Etape 1 : Pour commander une carte de pêche :

- **Cliquer sur le bouton « Vendre une carte de pêche »**
- **Suivre les étapes proposées dans l'onglet « Saisie » :**
  - **Sélectionner votre association**
  - **Choisir une carte (cf. descriptif site internet), le montant de la commande s'affiche**
  - **Choisir les options pour votre carte (département où vous souhaiter pêcher)**
  - **Cliquer sur « Je valide ma sélection »**

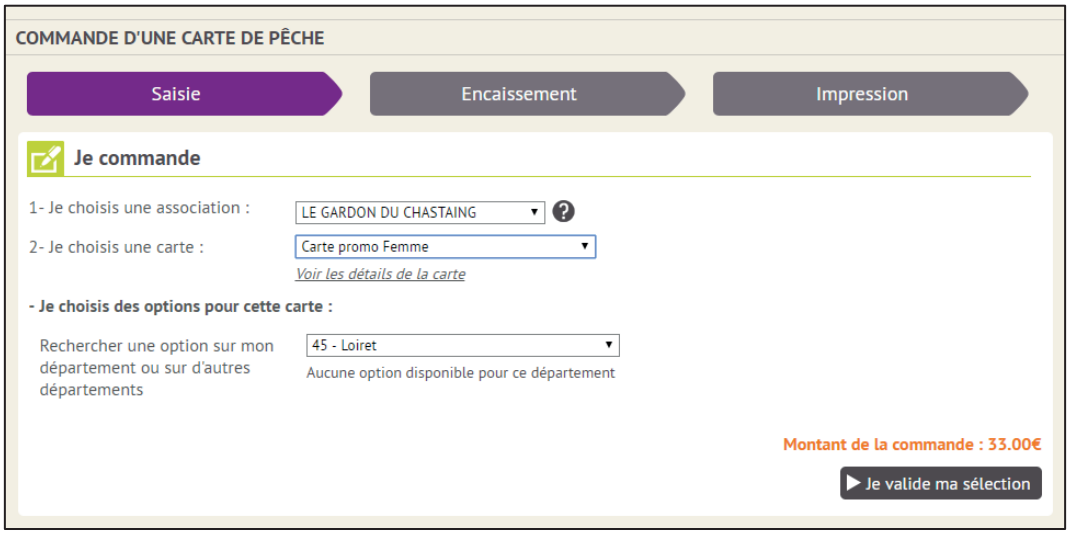

<u>Suite</u> : (Pour commander une carte de pêche)

- **Remplir les informations personnelles du pêcheur. Plusieurs choix :**
  - **Renouvellement carte : Il suffit de saisir le numéro d'adhérent du pêcheur ou de saisir son nom, prénom et date de naissance afin de le retrouver.**
  - **Nouvelle adhésion : Renseigner le formulaire, adresse mail, photo etc. (L'adresse mail n'est pas obligatoire mais elle permet de se tenir informé et de recevoir son mot de passe en cas d'oubli).**
- **Cliquer sur « Valider la saisie »**

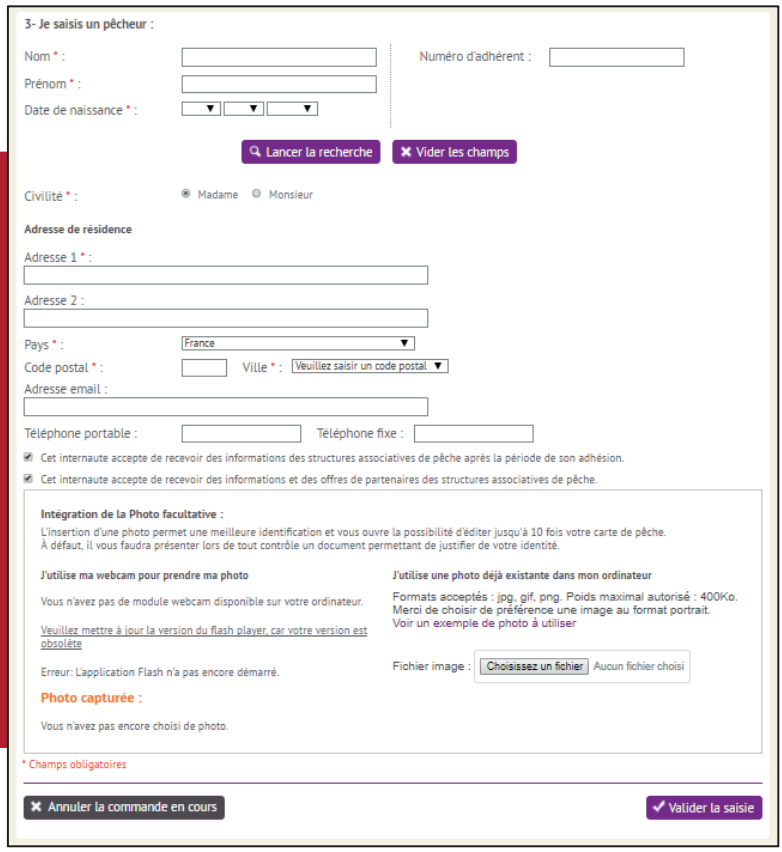

Etape 2 : Pour procéder à l'encaissement d'une carte de pêche (le récapitulatif de commande est affiché sur l'écran) :

- **Suivre les étapes proposées dans l'onglet « Encaissement » :**
  - **Cocher le mode de paiement du pêcheur (chèque, espèces, etc.)**
  - **Vérifier correctement votre commande (toute commande validée sera ajoutée au panier du dépositaire et son paiement devient obligatoire)**
  - **Valider votre commande**

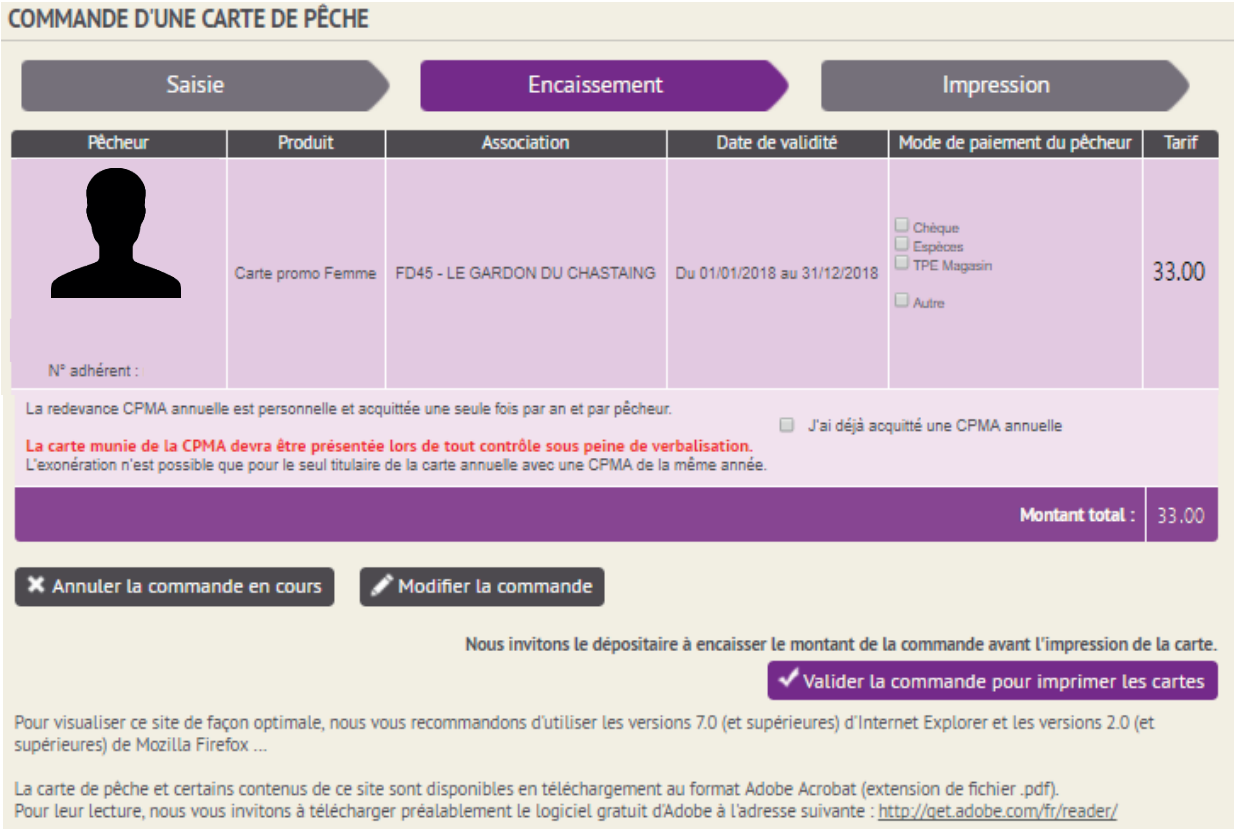

Remarque : S'il est déjà détenteur d'une carte avec une CPMA annuelle, cochez la case prévue à cet effet et entrez le numéro de CPMA de la carte. Cette décoche oblige le pêcheur à présenter les 2 cartes de pêche lors de tout contrôle sous peine de verbalisation. Le montant de la commande sera automatiquement réduit du montant de la CPMA concernée.

Etape 3 : Pour procéder à l'impression d'une carte de pêche :

- **Suivre les étapes proposées dans l'onglet « Impression »**
  - **Cliquer sur le bouton « J'imprime ma carte ». Attention cette manipulation ne permet pas d'imprimer automatiquement votre carte, elle permet seulement d'enregistrer votre carte en format pdf sur votre ordinateur.**
  - **Cliquer sur le fichier enregistré afin qu'il s'ouvre à l'aide du logiciel Adobe Acrobat**
  - **Une fois le fichier ouvert, aller dans l'onglet « fichier » et cliquer sur « imprimer » (à vous par la suite de changer les propriétés d'impression de l'imprimante. Il est fortement conseillé d'imprimer votre carte sur du papier épais).**

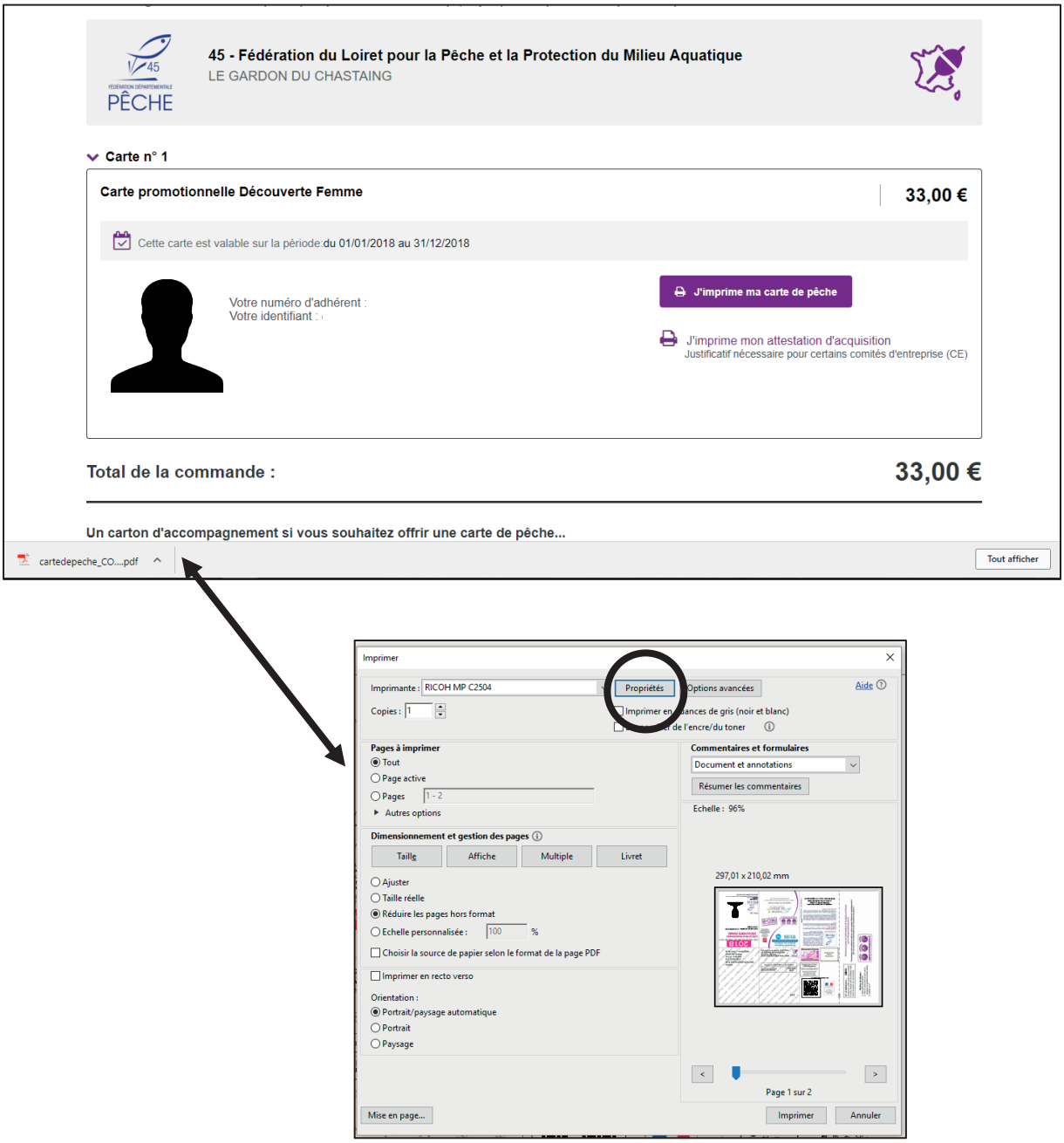

En cas de problème, n'hésitez pas à contacter la Fédération.

Fiche technique

Onglet : Historique

En cliquant sur l'onglet « Historique », une interface s'ouvre et vous permet grâce à une barre de rechercher de retrouver et visualiser :

- **Les cartes délivrées (possibilité de réimprimer la carte d'un pêcheur) : Cliquer sur « Historique des commandes » (cf. image 1)**
- **Le montant des cartes payés : Cliquer sur « Historique des paiements » (cf. image 2)**
- **Les litiges : Cliquer sur « Historique des litiges » (cf. image 3)**

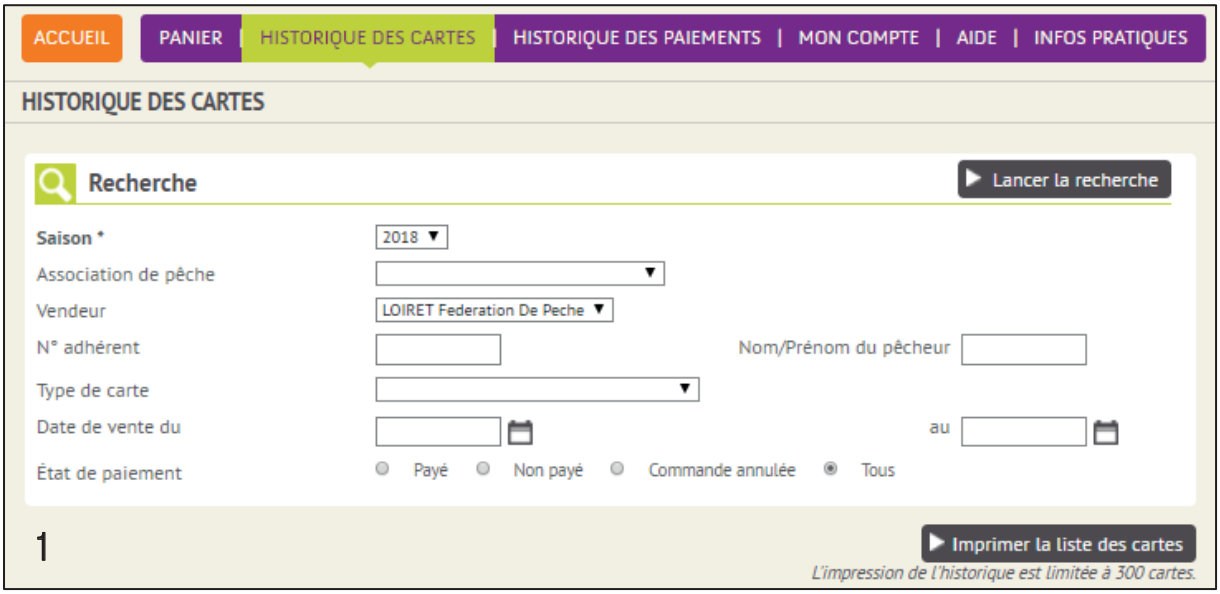

ACCUEIL
PANIER
HISTORIQUE DES CARTES
HISTORIQUE DES PAIEMENTS
MON COMPTE
AIDE
INFOS PRATIQUES
HISTORIQUE DES LITIGES
Recherche
Lancer la recherc
Saison *
2018
Association de pêche
Statut de litige
Tous les statuts
Pour déposer un litige, allez dans Panier et cliquez sur le bouton Demande de litige à droite de la commande concernée.

3